

Le Parlasur approuve la permanence du Venezuela dans cette instance



Montevideo, 21 février, (RHC).- La direction du Parlement du Marché Commun du Sud, le PARLASUR, a approuvé la permanence du Venezuela à l'Assemblée Législative, au cours d'une réunion en Uruguay.

Une note publiée dans le site web de cet organe parlementaire régional fait savoir que la direction du Parlasur a rejeté les actions illégales contre ce pays sud-américain au sein du Marché Commun du Sud, lesquelles portent atteinte à ses droits en tant que pays membre du bloc.

La note explique que le Conseil du Marché commun du Sud sera notifié de la non conformité de la condamnation contre le Venezuela étant donné qu'elle n'a pas de bases juridiques. La direction du Parlasur a par ailleurs fait savoir qu'elle enverra une consultation au Tribunal Permanent de Révision, laquelle devra être votée durant la prochaine session plénière.



Radio Habana Cuba